

## **chauffage à distance hausse des tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2013**

Après deux baisses consécutives en 2009, les tarifs du chauffage à distance lausannois augmenteront à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2013. La hausse se montera à 1,4 ct/kWh au total et se fera en deux étapes d'ici à 2014. Les tarifs de location du compteur, inchangés depuis les années 1980, seront également adaptés. Suite à la modification de la loi sur le CO<sub>2</sub>, la taxe sur le CO<sub>2</sub> de 0,22 ct/kWh est désormais incluse dans les tarifs.

Ville suisse pionnière en matière de chauffage à distance, Lausanne investit depuis plusieurs années pour étendre son réseau, long de 105 kilomètres et qui alimente déjà près de 1200 bâtiments (immeubles ou maisons individuelles). Chaque année, environ trois kilomètres de réseau sont construits et 40 nouveaux bâtiments raccordés.

Ce système de chauffage présente d'énormes avantages pour ses utilisateurs: l'espace nécessaire dans les immeubles est très restreint et il réduit au minimum les frais de surveillance et de maintenance des installations. De surcroît, il se révèle particulièrement éco-responsable car il permet de remplacer les cheminées individuelles par une chaufferie centralisée et d'améliorer ainsi la qualité de l'air en ville. Enfin, les deux tiers de l'énergie utilisée pour chauffer l'eau circulant dans le réseau provient de sources renouvelables (incinération des déchets de TRIDEL ou des boues de la STEP).

### **adaptation des tarifs de chauffage à distance**

Le tarif actuel ne couvrant plus les coûts d'exploitation et d'extension du réseau, la Municipalité, dans sa séance du 11 juillet 2013, a décidé d'augmenter de 1,4 ct/kWh le prix du chauffage à distance. Cette hausse se fera en deux temps, soit une première majoration de 0,7 ct/kWh dès le 1<sup>er</sup> septembre 2013 et une seconde de 0,7 ct/kWh dès le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Par ailleurs, suite à la modification de la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, ce sont désormais les sites de production de chaleur à partir d'énergie fossile qui sont assujettis à la taxe sur le CO<sub>2</sub> (chaufferies à gaz de Pierre-de-Plan, de Malley et de la STEP). La taxe disparaît donc de la facture des clients finaux. La part de cette taxe équivaut à un montant de 0,22 ct/kWh pour le chauffage à distance lausannois. La hausse réelle pour les clients ne sera ainsi que de 0,48 ct/kWh cette année.

### **adaptation du prix de la location des compteurs de chauffage à distance**

Le tarif de la location du compteur de chauffage à distance, entré en vigueur dans les années 1980, sera également adapté dès le 1<sup>er</sup> septembre 2013. Il variera selon la taille du compteur, permettant ainsi une plus grande équité entre les clients.

A noter que, même avec ces augmentations, le prix du chauffage à distance reste très avantageux en regard des autres modes de chauffage. Par ailleurs, les tarifs lausannois se maintiennent dans le bas de la fourchette des prix pratiqués en Suisse.

Les Services industriels de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, tél. 021 315 82 01

- Claude-Alain Luy, chef du service du gaz et du chauffage à distance, tél. 021 315 87 10.

Les tarifs sont disponibles sur internet : [www.lausanne.ch/sil](http://www.lausanne.ch/sil)

Lausanne, le 28 août 2013